

**POLE CITOYENNETE ET COHESION SOCIALE  
DIRECTION DES RESSOURCES ET DE L'OFFRE  
MEDICO-SOCIALE**

Ref : 74054

**ARRETE**

**Le Président du Conseil Départemental du Loiret**

**Arrêté fixant la dotation globale APA 2023 de l'USLD  
rattaché à l'hôpital « Saint Jean » situé à Briare**

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2003-1057 du 5 novembre 2003 relatif à l'Allocation personnalisée d'autonomie modifiant les décrets n° 2001-1084 et n° 2001-1085,

Vu l'article R 314-35 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la convention de dotation globale signée entre le Département du Loiret et l'établissement le 13 mars 2003,

Vu la liste des résidents classés par GIR fournie par l'établissement en date du 23 juin 2023,

Sur proposition du Directeur général des services départementaux,

## Arrête

**Article 1** - Le montant de la dotation globale de de l'USLD rattachée à l'hôpital « Saint Jean », sis 30 Boulevard Loreau à BRIARE s'élève au titre de l'année 2023 à **184 288,50 €**.

**Article 2** - La dotation globale sera versée par douzième à l'établissement,

**Article 3** - Chaque douzième sera versé, sauf cas de force majeure, le 10 de chaque mois,

**Article 4** - Le Directeur général des services départementaux et le Président du directoire de l'hôpital « Saint Jean » sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation et qui sera inséré au Bulletin officiel du Département du Loiret.

Fait à ORLEANS, le 03 JUIL, 2023

Pour le Président et par délégation,

Romaric GUYON  
Directeur des Ressources et de l'Offre  
Médico-Sociale  
Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale

